

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 7 janvier 2022

COVID-19 : la vaccination pour nous protéger et maintenir la vie économique-sociale audoise malgré une explosion massive du nombre de cas.

Depuis quelques semaines, avec l'arrivée du variant Omicron, l'épidémie a changé de nature et de dimension. Si la vague Delta reste encore assez forte, Omicron plus contagieux est désormais largement majoritaire dans notre département.

Une incidence exceptionnellement élevée

Si la vague Delta atteint un plateau en termes de contaminations, elle est encore très forte dans nos hôpitaux. La diffusion extrêmement rapide de l'épidémie et le niveau de contagion plus élevé du variant Omicron entraînent une hausse des contaminations qui va se poursuivre encore plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Grâce à l'efficacité de la vaccination sur la réduction des formes graves chez les personnes vaccinées, le rythme de croissance des hospitalisations demeure inférieur à celui de l'incidence, mais il reste élevé.

Se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres

Grâce au vaccin, nous réutilisons l'exploit de concilier une circulation épidémique maximale avec des restrictions minimales. La campagne de vaccination poursuit ses grands pas en avant : près de 75 % des audois ont désormais un schéma vaccinal complet. Le rappel constitue le seul rempart sûr et efficace face au variant Omicron, qui se propage à très grande vitesse.

Il faut poursuivre cette excellente dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection.

Pour faciliter l'accès des audois à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire : centres de vaccination, officines, cabinets, opérations d'« aller-vers »...

Afin de poursuivre la montée en puissance de la campagne de vaccination, un **nouveau centre de vaccination sera ouvert à Carcassonne, à la direction du Service départemental d'incendie et de secours**, 1 rue Aristide Bergès - ZI La Bouriette, **à compter du 11 janvier**. Il sera **ouvert du mardi au samedi** pendant 3 semaines (prise de RDV sur Doctolib).

Au-delà de l'offre permanente de vaccination, des opérations aller-vers sont mises en place en lien avec la Préfecture, l'ARS, les collectivités, le SDIS et les professionnels de santé : le 15 janvier, à la salle des fêtes de la commune de BELPECH (inscriptions auprès de la mairie). Dans le même temps, la mobilisation des professionnels de santé de ville (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, etc.) se poursuit.

Pour les enfants de 5-11 ans, la vaccination est possible au Centre hospitalier de Carcassonne et au centre de vaccination de Narbonne.

Les personnes de plus de 65 ans peuvent avoir un accès prioritaire à la vaccination et obtenir leur rappel, y compris sans rendez-vous, dans les centres de vaccination.

Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.

Afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, les tests RT-PCR et les tests antigéniques restent pris en charge par l'Assurance maladie dans tous les cas de figures suivants : personnes ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination, personnes mineures, personnes identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie, personnes présentant une prescription médicale, personnes ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois.

Evolution des règles d'isolement et de quarantaine.

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal complet (avec rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) et pour les enfants de moins de 12 ans, **l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement positif**. La personne positive peut sortir d'isolement au bout de 5 jours si elle effectue un test antigénique ou RT-PCR négatif et si elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Pour les personnes ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non-vaccinées, **l'isolement est de 10 jours**, avec possibilité de sortir d'isolement au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou RT-PCR négatif et si elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Concernant **les cas contacts**, les personnes **ayant un schéma vaccinal complet ne seront plus en quarantaine**, mais elles doivent appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter leurs contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid et télétravailler dans la mesure du possible. Les personnes doivent réaliser un **test antigénique ou RT-PCR** dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contact, puis effectuer des **autotests à J2 et J4** après le dernier contact avec la personne positive.

Les personnes **cas contact ayant un schéma vaccinal incomplet et les personnes non-vaccinées** doivent respecter un **isolement d'une durée de 7 jours** à compter de la date du dernier contact. Pour sortir de quarantaine, ces personnes doivent réaliser un test antigénique ou RT-PCR négatif. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.

Enfin, selon le protocole sanitaire à l'école, **lorsqu'un enfant est testé positif, l'ensemble de la classe doit être testé**. Pour revenir à l'école, les élèves doivent réaliser un test PCR ou antigénique (nasopharyngé) le jour où ils apprennent qu'ils sont cas contact (J0). Ils devront présenter le résultat de ce test au retour à l'école. Puis ils réaliseront un autotest pris en charge par l'Assurance maladie et à J+2 et à J+4 dont le résultat négatif sera précisé par une attestation sur l'honneur. Si dans l'intervalle un autre enfant est testé positif, le cycle de dépistage de trois tests n'est pas relancé pour les autres élèves. Le parcours de dépistage reste valable pendant 7 jours : le cycle des trois tests ne redémarrera que si un autre cas positif est déclaré dans la classe à partir d'un délai de 7 jours après l'identification du premier cas.

Si **l'élève est cas contact** d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, la règle d'isolement est la même que pour tout autre cas contact. Si l'élève a **moins de 12 ans**, quel que soit son statut vaccinal, il ne sera pas en isolement si son test PCR ou antigénique nasopharyngé puis si les deux autotests à 48h d'intervalle sont négatifs. Si l'élève a **plus de 12 ans** et qu'il est vacciné (2 doses ou 1 dose si antécédent de COVID), il ne sera pas en isolement si son test PCR ou antigénique nasopharyngé puis si les deux autotests à 48h d'intervalle sont négatifs. Pour les élèves de **plus de 12 ans non vaccinés ou en schéma vaccinal incomplet**, il sera en **isolement durant sept jours** à compter du dernier contact avec le cas positif. Un test antigénique nasopharyngé ou PCR négatif permettra de mettre fin à l'isolement.

Même vaccinés, continuons à appliquer les gestes barrières.

Les chiffres de la semaine dans le département de l'Aude :

- Vaccination : 76 % de la population a reçu une primo-vaccination (281 775 injections), 74 % de la population a un schéma vaccinal complet (274 896 injections) et 39 % le rappel (144 353 doses).
- Activités dans les Hôpitaux : 15 (c/15) personnes sont actuellement en réanimation, 89 (c/40) en hospitalisation conventionnelle, 18 (c/14) en soins de suite et de réadaptation.

Contacts presse :
Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr



www.aude.gouv.fr

@prefet11